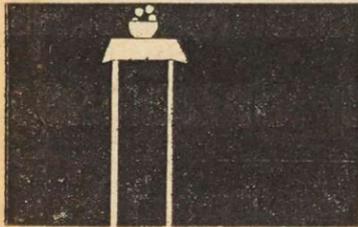




# LE TRAVAIL

## Coût de la vie et salaires

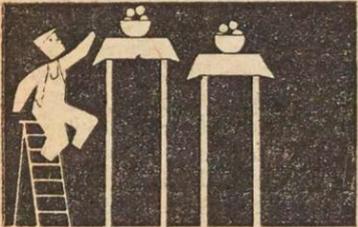


1. Cette table, avec un plat de pommes dessus, représente le coût de la vie à Montréal. Vous trouverez qu'elle a mauvaise mine et que notre dessinateur l'a faite trop haute? C'est que le coût de la vie dans la métropole est lui-même très haut, le plus élevé de toutes les villes canadiennes. L'indice y marque en effet 169 points. Un record.

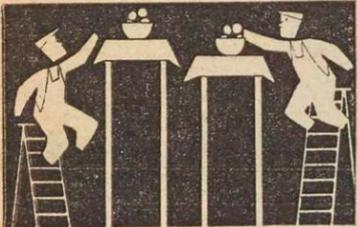


2. Or, pour aller chercher les pommes sur une table aussi haute, il faudrait un bon escabeau. En bonne logique, nous devrions avoir l'escabeau, c'est-à-dire le salaire, le plus élevé de tout le pays puisque nous avons la table, c'est-à-dire le coût de la vie, le plus haut.

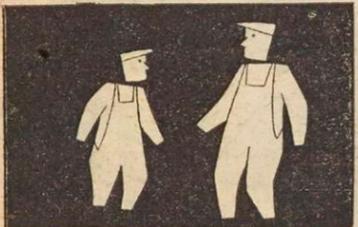
Mais malheureusement, si Montréal se classe bonne première pour la cherté des vivres, la Province de Québec arrive en sixième rang pour les salaires avec une moyenne de seulement \$42.89.



3. Et voyons maintenant Toronto dont la table est plus basse, puisque l'indice du coût de la vie y est de 162.1 seulement. Vous croyez que le salaire-escabeau est plus bas lui aussi?



4. Pas du tout. Il est plus haut, avec une moyenne de \$46.58 pour la province d'Ontario. La conséquence en est bien heureuse pour nos frères ouvriers de la province voisine. Ils peuvent attrapper bien des pommes que nous ne mangerons jamais, et grand bien leur fasse! Nous ne sommes pas des envieux!



5. Mais nous voyons clair quand même. Et quand notre gouvernement nous annonce "une ère de prospérité sans précédent pour les ouvriers de la Province", nous voudrions bien savoir quand ça va venir. Et nous aimerions bien qu'au lieu de toujours parler de l'avenir, on s'occupe un peu du présent.

Mais enfin, il y a aussi de notre faute. Car si le dernier dessin montre l'ouvrier ontarien beaucoup plus grand que l'ouvrier québécois, c'est pour nous faire réfléchir sur le fait suivant: à savoir que pour un ouvrier syndiqué dans le Québec, on en trouve deux en Ontario... Ce serait donc vrai que l'union fait la force, et élève le standard de vie...?

## L'AMIANTOSE ET LES MEDECINS

# Une conférence, tenue en Australie, n'arrive pas aux mêmes conclusions que certain tribunal d'arbitrage

## DES CONTRADICTIONS INSTRUCTIVES

**Des spécialités venus du monde entier — Leurs conclusions — L'élimination des poussières est possible**

Ça prend beaucoup de temps parfois pour connaître la vérité. Et le témoignage de certains "experts", si impressionnant qu'il paraisse, devrait nous inspirer (à nous et aux juges en cause) beaucoup de méfiance. En voulez-vous un exemple? Prenons celui de l'amiantose.

### L'arbitrage

Cela remonte à un an bientôt, mais les mineurs d'amiante se souviennent certainement, eux qui avaient soutenu une grève de cinq mois pour améliorer leurs conditions de travail.

Il s'agissait, pour le tribunal d'arbitrage, de décider si l'amiantose était une maladie dangereuse (ce dont les malades sont convaincus depuis longtemps) et si les ouvriers avaient le droit de réclamer une clause visant à l'élimination des poussières.

Ce fut une série de témoignages à grand fracas. Les compagnies faisaient défiler les médecins comme des mannequins dans une parade de mode, chacun avec une parure de diplômes plus brillante que la précédente. Certains spécialistes avaient été amenés à grands frais de New-York, de Saranac Lake, d'où encore? Et tous, fait étonnant dans les annales de la médecine, affichaient une certitude unanime touchant tous les points de la consultation.

### Tuberculose

Y a-t-il quelque relation entre l'amiantose et la tuberculose? s'enquérât le tribunal. Et les

médecins de répondre en chœur: Aucune. Entre l'amiantose et les maladies de coeur? Aucune preuve n'existe, de répondre le Dr Cartier. Et le Dr Vorwald renchérisait. Bref, il n'y avait que les ouvriers à garder quelque doute devant des certitudes aussi nettes. Mais malheureusement, les ouvriers ne sont pas médecins. Et le tribunal a fait bon marché de leurs doutes.

### Décision

Qu'on relise seulement le rapport majoritaire des arbitres, on verra que les médecins avaient magnifiquement convaincu le juge et l'arbitre patronal:

"D'après le témoignage du Dr Cartier, 40 à 75% des malades de silicose meurent de tuberculose, cependant qu'il n'y a aucune relation quelconque entre l'amiantose et la tuberculose. Des études concluentes ont été faites à ce sujet. C'est d'ailleurs l'opinion clairement exprimée par les médecins qui ont été entendus dans cette cause."  
Peut-on être plus certain? "Aucune relation quelconque", déclare le tribunal. Et il tire l'échelle.

### Plus tard...

Mais les plus belles certitudes ne durent pas toujours très longtemps. Ainsi, le Dr Cartier lui-même, d'après le journal *La Presse*, devait déchanter dix mois plus tard. En effet, on pouvait lire, le 4 mai dernier, dans un compte rendu de conférence, les propos suivants:

"Comme nous l'expliquait ce matin le Dr Cartier, l'amiantose et la silicose sont des maladies pulmonaires qui prédisposent malheureusement ceux qui en sont atteints à la tuberculose."

Que s'était-il donc passé pour que le savant médecin change d'idée aussi rapidement? Ou alors, est-ce que le compte rendu de *La Presse* était inexact? Nous nous le sommes demandés.

Puis, la semaine dernière, un gros chat est sorti du sac, c'est-à-dire le rapport de la Conférence internationale sur les pneumoconioses, tenue à Sydney, Australie, en mars dernier, et qui réunissait les plus grands spécialistes du monde entier. Ces derniers étaient amenés là non pas par des compagnies intéressées à un aspect de la vérité, mais par l'Organisation Internationale du Travail, organisme impartial.

### Autre son de cloche

Or, ces savants authentiques n'ont pas été, loin de là, aussi affirmatifs que les témoins de nos compagnies d'amiante. Loin de là.

Est-ce que l'amiantose (et les autres maladies du poumon causées par la poussière) engendrent d'autres maladies? se sont-ils demandés. Et voici la réponse:

"Les membres de la conférence ont procédé à un échange d'opinions et d'expériences au sujet des conditions pulmonaires provoquées par les pneumoconioses, ainsi que sur les maladies concomitantes, mais ils ont estimé que les données maintenant disponibles ne se prêtaient pas à des conclusions définies."

Voilà qui nous remet un peu de la certitude militante des témoins de la compagnie! Et plus loin:

"La Conférence a constaté que les infections, spécialement lorsqu'elles sont dues à des bacilles de la tuberculose, ont pour effet d'aggraver la pneumoconiose et sont, à leur tour, aggravées (qui comprend l'amiantose) par celles-ci."

Aucune relation quelconque, messieurs du tribunal? Ces médecins vous ont fait affirmer des choses, avec leurs affirmations brutales! Vous auriez dû être plus prudents.

### Elimination

De même, quand vous avez "farfiné" sur l'enlèvement des poussières, quand vous avez inclus des "autant que possible" dans la clause du contrat, quand vous avez refusé d'en faire une obligation pour la compagnie, c'est que vous doutiez de la possibilité d'y arriver!

Or, voici ce qu'en dit la Conférence:

"Enfin, on a exprimé l'opinion qu'il existe maintenant des méthodes connues de lutte contre les poussières qui, si elles sont appliquées de façon complète et permanente, peuvent protéger le travailleur exposé à des poussières dangereuses."

Et les délégués ont spécifié qu'il ne s'agissait pas de masques ou autres protections impraticables pour l'ouvrier mais de méthodes qui assainissent l'air de l'usine elle-même.

Voilà donc, à notre avis, une excellente leçon et qu'on devrait retenir. Les spécialistes sont nécessaires, certes; ils ne sont pas infaillibles.

## Employeur de Chicoutimi dans une flagrante illégalité?

Bien que l'enquête ne soit pas encore terminée, tout nous laisse présumer que la Compagnie d'Autobus Saguenay, de Chicoutimi, s'est rendue coupable de graves délits contre la Loi de la Régie des transports et contre la Loi des Relations ouvrières. C'est du moins ce qui ressort d'une intervention du Service de conciliation de la province de Québec, qui vient de recommander très fortement à cette compagnie de rétablir les services suspendus dernièrement, de réembaucher le personnel congédié en période d'organisation syndicale et finalement de s'adresser à la régie pour justifier son attitude, s'il y a lieu.

Entre le 26 et 29 juillet, cette compagnie a suspendu une grande partie de ses services, sans

autorisation légale, entraînant ainsi le congédiement de 33 de ses chauffeurs d'autobus. Et cette décision a été prise sans aucune autorisation légale de la Régie des transports. M. Léonce Cliche, conciliateur du ministère du Travail, appelé à Chicoutimi, à la demande des syndicats nationaux, n'a donc pu faire autrement que faire les recommandations susmentionnées à l'employeur.

Par la suite, la Régie des transports informait le conseil central des syndicats nationaux de Chicoutimi qu'elle avait ordonné à la Compagnie d'autobus Saguenay de reprendre tous ses services jusqu'à l'audition publique qui doit avoir lieu prochainement.

Entre temps, les syndicats nationaux ont fait parvenir des té-

légrammes de protestations contre la compagnie au premier ministre de la province, M. Maurice Duplessis, aux honorables Antonio Barrette et Antonio Talbot, respectivement, ministre du travail et député de comté de Chicoutimi.

Dans son télégramme à M. Duplessis, les syndicats insistent sur la nécessité d'obliger la compagnie à légaliser sa situation en réembauchant les chauffeurs congédiés avant même que la régie considère sa requête.

L'organisation se continue, bien que le syndicat ait déjà obtenu sa majorité. Les employés espèrent que le gouvernement interviendra à temps pour mettre fin à une activité patronale que les représentants officiels des syndicats n'hésitent pas à qualifier d'antisyndicale.

## Cinquantième des Caisses populaires

Des représentants de plusieurs pays prendront part au Congrès qui marquera le cinquantième de fondation du mouvement des Caisses populaires au Canada. Il se tiendra à Lévis, du 23 au 27 août prochain.

Le Congrès que les Caisses populaires organisent présentement pour commémorer le cinquantième de leur fondation aura un caractère vraiment international.

Déjà l'on a reçu des inscriptions de délégués qui viendront de plusieurs pays. Quelques centaines de congressistes partiront des Etats de la Nouvelle-Angleterre, notamment du Massachusetts et du Rhode Island, et se rejoindront à Sherbrooke, d'où une imposante cavalcade d'automobiles se mettra en branle en direction de Lévis.

Quant aux délégués des Caisses populaires de la province de Québec, ils participeront au congrès par milliers.

## DEUX MANIÈRES DE RENDRE LA JUSTICE?

Le procès des trois policiers, qui se continue encore à Montréal ces jours-ci, nous donne à réfléchir.

Bien entendu, personne ne sait encore s'ils sont coupables ou non. Le juge doit rendre jugement et d'ici là, personne ne doit tirer de conclusions hâtives. Tout accusé a droit à sa défense; celle des policiers n'est pas encore complète. Que personne ne se hâte de les condamner. A chacun sa besogne. Et nous serions les premiers à nous réjouir si la preuve de leur innocence est établie.

Mais il est quand même permis de réfléchir sur un procès aussi retentissant. Ce qui nous frappe, nous du mouvement ouvrier, c'est la façon dont la justice procède dans notre province. Affaire de détails, si l'on veut, mais de détails significatifs. Voyons donc un peu comment les choses se passent.

En premier lieu, rappelons-nous certaines enquêtes judiciaires du temps de grève. Vous vous souvenez? Un bon soir, il se produit dans un centre industriel en grève (Lachute ou Asbestos) un incident quelconque. Dans les 24 heures, des mandats d'arrestation sont servis aux grévistes. Ils comparaissent et quelques jours plus tard, leur enquête préliminaire commence. Aussitôt, arrivent sur les lieux un juge spécialement désigné pour ces fonctions (toujours le même) accompagné d'un procureur spécial de la Couronne dépêché de Québec par le procureur général.

\* \* \*

Et maintenant, voyons le second cas, la cause des trois "provinciaux". Il ne s'agit plus ici d'un incident quelconque mais de la plus grave accusation qu'on puisse porter contre des policiers: d'avoir incité au crime un citoyen, alors que leur rôle consiste à protéger l'ordre public.

Or, la justice, dans la cause des policiers, ne fait pas de frais spéciaux: pas de juge spécialement désigné, pas de procureur spécial de la Couronne. Tout se passe normalement, sans aucune orchestration.

\* \* \*

Qu'est-ce donc qui justifie cette différence? Pourquoi, dans le premier cas, cet effort pour grossir à la loupe publicitaire un fait des plus banals et dans le second, au contraire, cette insistance à traiter comme une affaire normale l'une des accusations les plus formidables de nos annales juridiques?

On me dira que les policiers sont seulement accusés, ce qui ne signifie pas qu'ils sont coupables. Sans doute. Mais les grévistes aussi étaient seulement accusés, et d'offenses autrement moins graves.

Pourquoi ce déploiement dans le premier cas, cette discrétion dans le second? Est-ce que tous les accusés ne devraient pas être traités de la même manière?

C'est du moins ce que les ouvriers ont toujours cru. Il serait temps de les détromper si les principes de notre justice ont changé!

Gérard PELLETIER



L'ASSOCIATION NATIONALE DES EMPLOYÉS DE LA PATON DE SHERBROOKE, INC. — "Grand-Conseil" de l'Association pour le terme 1950-51: 1ère rangée: (de gauche à droite) M. Henri Bélisle, trésorier; M. Azarias Beauchemin, vice-président; M. Philias Couture, président; M. Fernand Villeneuve, ingénieur en textile pour la Fédération Nat. Cath. du Textile; M. Joseph-G. Gervais, secrétaire; Hervé Couture, secrétaire adjoint; 2ème rangée: (de gauche à droite) directrices: Milles Lilliane Côté, Eva Cimon, Thérèse Lambert; 3ème rangée: (de gauche à droite) directeurs: MM. Léandre Bouffard, Alphonse Rousseau, Léo Bérubé, Edouard Fleury, Lorenzo Labbé; 4ème rangée: (de gauche à droite) directeurs: MM. Lucien Routhier, Arthur Mercier, Marcel Bergeron, Lucien Joncas. Autres directeurs n'apparaissant pas sur la photo: Mlle Adèle Laliberté, M. Raymond Morissette, M. Normand Roy, M. Julien Gervais, M. Rolland Jean, M. Gaston Couture.



Organe officiel de la  
Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada  
Paraît tous les jeudis

Directeur:

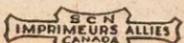
GERARD PELLETIER

Rédacteur en chef:  
FERNAND JOLICOEURSecrétaire de la rédaction:  
FERNAND SIMARDAdministrateur:  
MARCEL ETHIER

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694

Abonnement: Un an, \$1.00; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada  
et imprimé par L'imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est,  
Montréal.



Ministre des Postes, Ottawa.

Autricisé comme envoi postal de la deuxième classe.

# DANS LE M

## Pour rendre efficace une grève légale; pour enrayer les congédiements injustes!

### Au congrès du meuble

"Lorsqu'une grève sera déclarée légale, l'employeur sera obligé de fermer les portes de son usine jusqu'au règlement de la grève et les augmentations obtenues devront être rétroactives à la date d'expiration du contrat de travail." Telle est, brièvement suggérée, la législation que voudraient voir adoptée les délégués de la Fédération du meuble.

Cette fédération tenait en fin de semaine dernière, à Nicolet son congrès annuel. Les représentants des syndicats affiliés répartis dans presque toute la province se sont réunis au nombre d'une trentaine pour discuter des problèmes de leur métier et particulièrement de la législation du travail, qui a donné lieu aux débats les plus marquants.

#### Congédiements

On sait que les confrères du meuble ont connu une rude expérience en matière de grève, à l'été 1948. Ils savent les faiblesses des lois actuelles pour en avoir souffert et veulent promouvoir, cet automne, devant le congrès de la C.T.C.C., une campagne énergique en faveur d'une législation plus progressive.

Présidée par M. G.-E. Gagné, président de la Fédération, l'assemblée plénière du congrès a réclamé aussi une législation plus adéquate en matière de congédiements. Une résolution à cet effet préconise des sanctions contre l'employeur qui congédie injustement un ouvrier. La résolution prévoit en particulier l'obligation pour l'employeur de payer à ce travailleur congédié son plein salaire lorsque réembauché. L'intérêt que les délégués ont pris à la discussion de ces deux résolutions montre clairement que les syndiqués y voient une question de justice très importante pour tous les travailleurs. Ces deux résolutions reviendront devant le congrès de la C.T.C.C.

#### Fusion

Notons encore que le congrès a pris connaissance d'un projet très précis en matière de fusion

de fédérations connexes. Il est question depuis un an déjà de fusionner la Fédération du meuble avec celle du bois ouvré, comme il est question de fusion entre les fédérations du textile, de la métallurgie et du bas-foncé.

Il existait même jusqu'ici un comité de fusion auquel sera substitué, si l'on exécute ce vœu du congrès, une commission consultative. Cette commission, à laquelle les fédérations concernées délègueront chacune deux délégués, aura pour but d'étudier les problèmes respectifs et les intérêts communs des fédérations afin de tirer au clair les avantages et les inconvénients de la fusion.

#### Education

Enfin, le congrès a accordé une attention toute spéciale au problème de l'éducation ouvrière parmi ses membres. Le président a signalé dans son rapport au congrès que des efforts dans ce sens, inaugurés au cours de l'année dernière, seront poursuivis pendant les mois qui viennent. Partout, les officiers sentent la pressante nécessité d'initier les travailleurs aux problèmes précis de leur industrie, de même qu'aux lois ouvrières et au mécanisme des négociations et de l'arbitrage. L'assemblée a écouté les délégués de chaque centre exposer les initiatives diverses prises à ce sujet dans les divers syndicats.

#### Banquet

Au banquet qui a marqué, dimanche midi, la conclusion du congrès, M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., a pris la parole, ainsi que plusieurs notables.

On remarquait à la table d'honneur les officiers de la Fédération réélus à l'issue du congrès.

#### Election

Les élections ont reporté à leurs postes respectifs la plupart des officiers sortant de charge. On note en particulier la réélection du confrère Georges-Etienne Gagné, de Princeville, à la présidence. M. Gagné a mérité largement la confiance de la Fédération par l'activité qu'il a déployée au cours du terme qui s'achève.

Aux autres postes, les élus sont les suivants: premier vice-président, M. Ovide Fautoux; deuxième vice-président, M. Alfre Hamel; trésorier, M. Arthur Prince; secrétaire, M. Philippe Poirier.

Le congrès s'est terminé dimanche midi après le banquet.

#### Election à Magog

Le syndicat des ouvriers du Textile de Magog a récemment tenu ses élections annuelles sous la présidence de M. Roma Fournier. Le rouvel exécutif se compose des confrères R. Landry, président, Jean-Louis St-Pierre, vice-président, Adrien Renaud, secrétaire-archiviste, Victor Lamontagne, secrétaire adjoint, Adonias Vachon, secrétaire financier, Henri-Bérard, Gérard Vachon, Rosaire Vachon et Frédéric Lareau, directeurs. M. Armand Noël demeure agent d'affaires.



Le Bureau confédéral de la C.T.C.C., réuni à Sherbrooke, en fin de semaine dernière, n'a pu échapper au journaliste de "La Tribune", qui, déjà, se prépare à accueillir les quelque 500 délégués qui assisteront au prochain congrès de notre mouvement. La photographie ci-dessus représente une partie des membres du Bureau confédéral, groupés en face de l'Edifice des syndicats.

# MOUVEMENT

## Le droit de s'organiser et de négocier efficacement dans les Arsenaux...

### Au congrès de la métallurgie

Plusieurs résolutions concernant la législation ouvrière ont été étudiées et adoptées au cours du dernier congrès de la Fédération nationale de la métallurgie, tenu en fin de semaine, à Sherbrooke, sous la présidence du confrère P. Lepage. Le président, ainsi que les organisateurs, ont soumis d'intéressants rapports où se trouvaient consignés les succès et les difficultés rencontrés depuis le dernier congrès.

Le congrès a débuté samedi matin à l'Edifice des syndicats nationaux, 29, rue Gordon. Les délibérations se sont poursuivies jusqu'à dimanche soir. Samedi soir, un banquet réunissait les délégués à l'hôtel Château Frontenac. On y remarquait la présence de plusieurs personnalités politiques, ainsi que le président de la C.T.C.C., M. Gérard Picard. Le confrère Laurent Hardy, secrétaire du conseil central, en était le président d'honneur.

#### Les délibérations

Au nombre des principales résolutions adoptées au cours des délibérations, il faut placer au premier plan celles qui ont trait à la législation ouvrière. Les délégués ont prié de nouveau le gouvernement fédéral d'amender l'arrêté ministériel 3792, prohibant les négociations sous l'empire de la loi des relations ouvrières, dans les arsenaux, et privant les travailleurs concernés du droit d'affiliation aux mouvements ouvriers. "Si cette précaution a pu être nécessaire au cours de la guerre, ont déclaré les délégués, elle ne s'impose plus aujourd'hui et la prolonger plus longtemps constitue un ostracisme à l'égard de milliers de travailleurs". La Fédération soumettra cette résolution au prochain congrès de la C.T.C.C.

Une protestation non moins énergique a été adressée au gouvernement provincial et tout particulièrement au ministère du Travail pour son attitude répréhensible lors du renouvellement du décret de l'automobile, à Montréal. On se souvient, en effet, que l'Association canadienne des travailleurs de l'automobile, affiliée à la Fédération,

avait refusé, il y a quelques mois, de signer le renouvellement de ce décret, à moins de soumettre au préalable les points en litige à l'arbitrage. Ne tenant aucunement compte de l'association reconnue, le ministre du Travail sanctionna le décret, permettant ainsi à un syndicat notoirement influencé par la partie patronale d'y apposer sa signature. De tels procédés sont inconciliables avec l'esprit de la loi ont soutenu les délégués, et marque une dangereuse tendance du gouvernement à saboter des droits reconnus, lorsqu'ils entravent d'une façon ou d'une autre l'arbitrage patronal.

Signalons que la Fédération demandera à la C.T.C.C. de faire pression auprès du gouvernement provincial pour obtenir la semaine de travail de 40 heures sans diminution de salaire; une autre résolution demande que la loi des relations ouvrières soit amendée de telle manière qu'un patron récalcitrant, qui use d'intimidation, soit condamné à la prison, sans option de rachat, l'amende n'étant pas une arme efficace pour les ouvriers qui ont à se défendre; ajoutons que le congrès a longuement discuté de la loi des prêts pour l'habitation et en a demandé plusieurs modifications.

#### Les rapports

Le président de la Fédération, M. Philippe Lepage, ainsi que MM. Roger McGinnis, S. T. Payne, Jacques Dion, Adrien Plourde et Marcel Pépin, organisateurs, ont soumis leur rapport annuel au cours du congrès.

Il ressort tout spécialement du rapport du secrétaire que la Fédération a fait de nouveaux pro-

grès au cours de l'année. Quelques syndicats ont été organisés, d'autres ont renouvelé avec avantage leur contrat de travail. Bien que les effectifs se soient ressentis du chômage, ils sont demeurés les mêmes grâce aux affiliations nouvelles.

Aucun des chefs syndicaux susmentionnés n'a omis de signaler à l'attention des délégués l'appui considérable apporté par la Lettre Pastorale collective de NN. SS. les évêques sur le problème ouvrier.

#### Un départ regretté

Les délégués ont appris avec regret le départ de leur aumônier, le R.P. Jacques Cousineau, S.J. Ce dernier avait participé, de près ou de loin, à toutes les activités de la Fédération depuis cinq ans. Les officiers lui doivent une grande part de leur succès et de leur ténacité. Comme preuve de leur gratitude et de leur attachement les délégués lui ont remis un magnifique cadeau.

#### Elections

Les élections, tenues sous la présidence du confrère Gaston Vallée, président du conseil central de Sherbrooke, ont reportés à leurs postes respectifs tous les officiers sortant de charge à l'exception du confrère Marcel Laliberté, qui a démissionné en faveur de M. Léo Hubert. Le nouveau bureau de direction se compose maintenant des confrères suivants: Philippe Lepage, président; Jean-Paul Desmarais, secrétaire; Léo Hubert, 1er vice-président; S. T. Payne, 2e vice-président; Jacques Dion, 3e vice-président.



Photographie prise lors du congrès de la Fédération nationale de la métallurgie, tenu à Sherbrooke, en fin de semaine dernière. Nous remarquons sur la première rangée, de gauche à droite: Gaston Vallée, président du conseil central de Sherbrooke; Jacques Dion, 3e vice-président de la Fédération; Ted Payne, 2e vice-président; le R. P. Jacques Cousineau, S.J.; Philippe Lepage, réélu président; M. Laliberté, d'Arvida; J.-B. Desmarais, secrétaire; Laurent Hardy, secrétaire du conseil central de Sherbrooke.

Un quart d'heure avec

## JEAN MARCHAND retour d'Europe

Ses impressions sur la misère italienne, sur la situation des ouvriers européens, sur la co-gestion des entreprises, sur la sécurité sociale.

Sherbrooke, samedi dernier. Entre deux séances de l'exécutif de la C.T.C.C., le reporter du *Travail* interroge Jean Marchand, secrétaire général, sur ses impressions d'Europe. Nous n'avons pas le temps de procéder selon la bonne forme. Nos questions, posées au hasard, entraînent des réponses qui nous arrivent pêle-mêle et que nous rapportons ici tout d'un bloc. C'est une interview-éclair, l'interview d'un homme déjà repris par sa besogne syndicale.

#### La misère



"Le plus vif souvenir que je garde, c'est sans doute celui de la misère en Italie, commence Marchand. On nous a raconté beaucoup de choses sur ce pays: lutte au communisme, gouvernement chrétien, etc. Mais il reste évident que les ouvriers italiens connaissent une misère qui, dans le sud du pays, touche à la famine. Il y a là des familles ouvrières qui n'ont pas de quoi manger. Leur sort ne s'est pas amélioré depuis deux ans, en dépit de l'aide américaine et de toute la propagande. On se demande, en visitant le pays, ce qui arriverait maintenant si une élection générale était tenue demain. Je crois pour ma part que, cette fois, les communistes prendraient le pouvoir. On ne défend pas les principes avec des gens qui crèvent de faim.

"En Italie, on ne peut pas compter sur le syndicalisme chrétien pour faire échec à la poussée communiste dans la classe ouvrière. En effet, tout le syndicalisme ou presque est communiste. Les A.C.L.I., qu'on considère parfois comme des syndicats chrétiens, n'en sont pas. Ce sont seulement des services offerts aux ouvriers. On met à leur disposition des avocats pour consultation légale, on s'occupe d'éducation ouvrière, on publie un tas de brochures sur les problèmes des travailleurs. Mais ce mouvement n'a pas de cadres, pas de membres, il ne peut pas négocier. C'est seulement un début et qui arrive bien tard. En fait, la classe ouvrière n'est pas du tout organisée, en Italie, sauf dans les cadres de la Confédération générale des travailleurs italiens, dominée par les communistes.

"Le gouvernement italien? Oui, il est aux mains des catholiques. Mais malheureusement ce gouvernement n'est pas fort. Il a trop de respect pour les éléments conservateurs et réactionnaires qu'il contient. Les réformes les plus urgentes traînent en longueur, tandis que les ouvriers et les paysans crèvent de faim. Les patrons, même catholiques, de même que les grands propriétaires terriens, résistent encore à tout progrès. Je serais l'homme le moins surpris du monde si les communistes enregistraient là-bas des succès retentissants dans quelques années. La classe dirigeante ne l'aura pas volé.

#### "Reconnaissance" de la classe ouvrière

"Mais, en Europe, on trouve aujourd'hui le meilleur et le pire. Dans des pays comme la France, mais surtout la Belgique et la Hollande, il est évident de voir comme la classe ouvrière est reconnue. Beaucoup plus qu'en Amérique du Nord, que dans notre pays même.

"Là-bas, on ne considère plus le mouvement ouvrier comme un intrus. La classe ouvrière organisée est pleinement acceptée dans la nation. Elle joue un rôle de toute première importance.

"Les gouvernements ne prennent jamais une mesure importante sans consulter les chefs ouvriers. Les syndicats ont des douzaines de représentants dans les assemblées législatives. On ne leur joue pas dans le dos.

"Il en est de même dans l'entreprise. Les ouvriers belges, par exemple, ne sont pas de simples exécutants à qui l'on commande sans leur demander leur avis. L'institution des "comités d'entreprise" a fait franchir un grand pas à la classe ouvrière. Ce sont des comités mixtes, ouvriers-employeurs, qui ont leur mot à dire dans tout ce qui concerne la vie de l'entreprise: problèmes non seulement de salaires mais aussi de production, d'administration, problèmes techniques, etc. La co-gestion n'est pas seulement un rêve, là-bas. Elle est en grande partie réalisée.

"Ce que certains employeurs combattent ici avec acharnement, dont ils nous promettent les pires conséquences, est déjà réalisé là-bas. Et loin de nuire à l'industrie, cette participation des ouvriers l'a grandement aidée. La Belgique est l'un des pays les plus prospères de l'Europe actuelle, sinon le plus prospère.

#### Sécurité sociale

"Il faudrait parler aussi de la sécurité sociale. Alors que nous balbutions encore, au Canada, la plupart des pays européens sont très avancés dans cette voie. Et non seulement les mesures de sécurité sociale (pensions, allocations, assurances-maladie et chômage) sont plus nombreuses et plus complètes, mais elles sont aussi organisées de manière plus vivante.

"J'en veux pour exemple les allocations familiales. Au Canada, ces allocations restent purement une mesure gouvernementale, votée une fois pour toutes. Les ouvriers n'ont rien à y faire, si ce n'est d'encaisser leur chèque. Mais leur avis ne compte pas. Tandis qu'en Europe les ouvriers participent à l'administration des caisses de sécurité. Ils y participent directement. Ils y élisent des représentants.

"Sans entrer dans le détail de ce travail, je veux dire qu'il est beaucoup plus démocratique que notre système canadien. On ne considère pas les ouvriers comme des enfants mais comme des citoyens capables de voir à leur affaire, capables de participer au gouvernement.

"Mais tout cela souligne un fait: c'est que la classe ouvrière doit se faire reconnaître par l'organisation. La différence entre les ouvriers européens et nous, c'est que le syndicalisme de là-bas a près d'un siècle de plus que le nôtre. Mais je suis certain que le développement du syndicalisme chez nous amènera une reconnaissance aussi complète, peut-être même plus complète, de la classe ouvrière. Nous n'avons qu'à nous y mettre!"

## NEGOCIATIONS ET CONCILIATION

# Le Service de conciliation du ministère du Travail ne chômera pas; un grand nombre de négociations en cours aboutiront probablement à l'arbitrage

D'importantes négociations se poursuivent présentement entre le syndicat professionnel des fonctionnaires municipaux de Québec et la Cité de Québec, nous communique le confrère René Bélanger, agent d'affaires. Plusieurs séances ont eu lieu à date et le syndicat a déjà fait parvenir un long mémoire à la partie patronale. D'autres négociations sont en cours à Rimouski, à Chicoutimi, à Sherbrooke et à Québec.

De nombreuses négociations se poursuivent actuellement à travers la province. En général, les pourparlers semblent amicaux, quoique la partie patronale manifeste une vive opposition à toutes augmentations de salaires. Les demandes syndicales sont plutôt raisonnables. Néanmoins, les rapports reçus cette semaine mentionnent que trois syndicats ont dû recourir au Service de conciliation du ministère du Travail.

## A Québec

En se basant sur la hausse du coût de la vie depuis le 1er mai 1948, le syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec réclame une augmentation de salaire de \$250 par année. Il désire, en outre, obtenir un fonds de pension pour le personnel féminin, une augmentation des allocations de transport et plusieurs modifications de moindre importance au contrat de l'an dernier. Pour sa part, la cité de Québec n'offre qu'un projet de classification des employés sans hausse appréciable de salaire pour les employés à revenu modique.

Le confrère Bélanger, qui dirige les négociations, se dit confiant d'en arriver à une entente sous peu. Toutefois il n'y a pas lieu d'être trop optimiste, car la conciliation sera peut-être nécessaire.

## A Rimouski

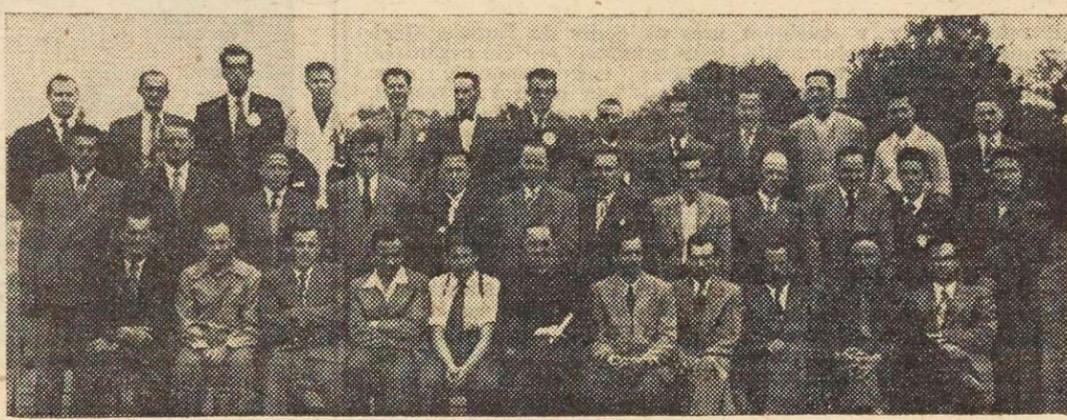
Une centaine d'employés de garage de Rimouski attendent le résultat des négociations en cours depuis mai dernier pour le renouvellement de leur contrat de travail. Les négociateurs syndicaux, les confrères Lucien Rioux, Rolland Desrosiers et Lionel Roy, ne désespèrent pas d'en arriver à une entente sans recourir à l'arbitrage. Les demandes ouvrières sont les suivantes : augmentation générale de 10 cents de l'heure, atelier syndical parfait et journée de 9 heures au lieu de 10. M. Victor Chartrand, secrétaire de l'Association des marchands détaillants, de Montréal, participe aux négociations pour la partie patronale.

## Chicoutimi

Le syndicat national du bois ouvré du Saguenay, groupant les employés de Jalbert & Tremblay, de Chicoutimi, tente actuellement de renouveler son contrat de travail avec les amendements suivants : nouvelle classification des tâches comportant une échelle de salaires, diminution de la semaine de travail de 60 à 55 heures sans perte de salaire, trois fêtes chômées et payées, plan de sécurité sociale et vacances plus longues. A date, les parties n'ont tenu qu'une seule séance. Il est donc encore trop tôt pour prévoir l'issue, des pourparlers. Cette industrie est membre de l'A.P.I., nous apprend le confrère J.-P. Lallancette, secrétaire du conseil général de Chicoutimi, qui dirige les négociations avec MM. Marcel Guimond et Claude Ménard, président et directeur du syndicat. Ils sont secondés dans leur travail par le confrère Adrien Plourde, organisateur de la Fédération de la métallurgie dans la région du Saguenay.

## A Sherbrooke

Il est encore trop tôt pour prévoir les résultats des négociations en cours entre l'hôpital général de Sherbrooke et le syndicat des employés de cette institution, mais nous pouvons néanmoins prévoir que les ouvriers bénéficieront de plusieurs avantages nouveaux si l'on tient compte des demandes syndicales.



Les syndicats de la région de Chicoutimi ont tenu, la semaine dernière, une intéressante session d'étude. Une cinquantaine de délégués y participèrent. Des conférenciers, venus de Montréal et de Québec, dirigèrent les forums. La photographie ci-dessus a été prise à cette occasion.

## NOUVEAUX CONTRATS

# Les contrats se renouvellent avec augmentation de salaires malgré une réaction générale du patronat

Tous les contrats renouvelés ces jours derniers en différentes régions de la province comportent des augmentations de salaires et certaines améliorations aux conditions générales de travail. Ces résultats ont été obtenus malgré l'opposition de plus en plus manifeste du patronat à la hausse des salaires. Mais une fois de plus, la partie syndicale a beau jeu. Elle n'a qu'à produire l'indice du coût de la vie pour convaincre tout employeur, tant soit peu conciliant, pour justifier ses demandes. Depuis 1948, le pouvoir d'achat de la classe ouvrière diminue à une allure vertigineuse, par suite d'une montée en droite ligne des denrées essentielles.

Et qui peut dire où finira cette instabilité de notre régime économique? Malgré tout, les employés concernés ci-dessus n'ont pas eu la part du lion, loin de là! Les gains obtenus n'en sont pas moins une preuve éclatante de la nécessité du syndicalisme. Dans quelle mesure serait aujourd'hui la classe ouvrière, si la lutte incessante du syndicalisme cessait un seul instant? Les mois à venir seront peut-être encore plus durs, à chacun de se tenir en alerte et de suivre les activités de son syndicat.

## A Sherbrooke

Une augmentation de 5 cents l'heure, pour les hommes, et de 3 cents l'heure, pour les femmes, ainsi que d'autres améliorations diverses, viennent d'être accordées par la Panther Rubber Co. Ltd. de Sherbrooke, aux membres de l'Association des Employés du Caoutchouc de Sherbrooke, syndicat affilié à la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada.

Ces améliorations ont été apportées comme amendements au contrat collectif de travail, régissant les quelque 200 employés de cette industrie locale, et prendront effets rétroactifs au 3 avril 1950, date d'expiration du contrat de travail de 1949-1950. Elles ont été le fruit de longues négociations entre patrons et employés qui avaient présenté un plan de contrat amendé vers la fin du mois de février.

Les syndiqués de la Panther Rubber profiteront dorénavant de deux jours de fête chômés et payés — la Noël et le Jour de l'An. Ils pourront également profiter d'une semaine de vacances payées après 6 mois de service au lieu d'un an, et ce jusqu'à ce qu'ils aient atteint cinq ans de service. Par la suite, ils profiteront de deux semaines de vacances payées.

Un boni supplémentaire de 5 cents l'heure sera désormais ajouté au taux minimum de salaire, pour les employés de nuit.

Le contrat détermine aussi les heures d'entrée et de sortie des diverses équipes, et stipule que le temps supplémentaire devra être payé après chaque journée de 8 ou 9 heures, au lieu d'après la semaine régulière, comme auparavant. La semaine de travail sera de 48 heures, sauf pour les employés de l'entretien, qui travailleront 54 heures, et pour les chauffeurs et gardiens, qui travailleront 60 heures.

Les représentants qui ont participé aux négociations étaient, pour les autorités patronales: MM. S.-H. Marcus, gérant général, de Boston; Evans Joslin, gérant local; Jay Joslin, assistant-gérant local; Me Bart Holtham et M. W. M. Gill, technicien; pour les autorités syndicales, les représentants étaient: MM. Gaston Distefano, président; Florent Boisvert, secrétaire; Roland Saint-Martin, sentinelle, et Laurent-L. Hardy, agent d'affaires de l'Association.

## A Joliette

La semaine dernière nous faisons part à nos lecteurs des difficultés rencontrées au cours des négociations à Joliette. Cette semaine, nous sommes heureux de leur apprendre un nouveau succès. En effet, le confrère Jacques Archambault, secrétaire du conseil central et directeur des négociations, nous apprend qu'un avantageux contrat vient d'être conclu à la Pinatel Piece Dye Works, où 125 employés bénéficieront de deux fêtes additionnelles, l'atelier syndical et un plan de sécurité sociale contributif, comportant une assurance-hospitalisation. La clause des salaires reste endiscussion et l'on prévoit une augmentation d'ici janvier.

## Dans les Laurentides

Le confrère Yvan Legault, organisateur du conseil central de Montréal pour la région des Laurentides, située au nord de la métropole, nous apprend que trois conventions collectives de travail viennent d'être renouvelées avec avantages. Elles ont été conclues entre l'Hôpital de Ste-Agathe, J.-T. Cloutier, la compagnie de Bois de Ste-Agathe et les syndicats respectifs de ces différentes industries.

Dans chaque cas, les employés bénéficieront d'une substantielle augmentation de salaire, en plus de fêtes chômées et payées et du droit de séniorité.

## A Victoriaville

De nouveau, les négociations du prochain contrat de travail à la Eastern Furniture, de Victoriaville et Arthabaska, s'avèrent difficiles. La partie patronale n'offre absolument rien. Cet exemple se répand comme une épidémie dans l'industrie du meuble. A Waterloo et à St-Hyacinthe, les syndicats ont déjà tenu quelques séances de conciliation sans résultats tangibles.

## A Mont-Laurier

Dès les débuts de son organisation, l'union des travailleurs du bois de Mont-Laurier a rencontré une vive opposition patronale. Une grève a été nécessaire, l'an passé, pour en arriver à la signature d'un premier contrat de travail. L'année durant, les ouvriers ont eu à se plaindre du peu d'attention apportée par la compagnie dans l'application des clauses du contrat. Cette année, la Bellerive Veneer & Plywood fait la sourde oreille et ne répond même pas au syndicat, qui vient de lui faire parvenir les amendements qu'il désire apporter au contrat. Le confrère Yvan Legault, agent d'affaires de ce syndicat, avec l'autorisation des employés vient de s'adresser au Service de Conciliation. Un autre patron qui n'en veut faire qu'à sa guise, mais qui est sans doute le premier à craindre le communisme et les idées subversives!

## A Québec

Nul doute que le syndicat de la métallurgie de Québec, division de la Laurentide Automobile, devra recourir à l'arbitrage, vu l'échec des négociations directes et de la conciliation. Les demandes syndicales sont les suivantes : augmentation de salaire de .10 cents, atelier syndical parfait et quelques fêtes payées.

Le confrère Marcel Pépin, négociateur du contrat, souligne que la partie patronale n'a fait aucune offre ni contre-proposition.

## Fête champêtre au Parc Belmont

En collaboration avec les différents syndicats affiliés, le conseil central des syndicats nationaux de Montréal et le Conseil des métiers de la constructions organisent cette année, une fête champêtre, qui aura lieu au Parc Belmont, le 13 août prochain, nous communique, le président du comité d'organisation, M. Camille Périard.

Cette fête champêtre réunira des milliers de syndiqués et leur famille. Des divertissements nombreux et variés sont à l'ordre du jour. De plus, grâce à la courtoisie des directeurs du Parc, tous ceux qui y assisteront bénéficieront de réduction de prix et du tirage de magnifiques cadeaux.

Le président invite tout particulièrement les mamans à y amener leur enfants. Il y aura pour eux de joyeuses surprises, distribution de crème glacée, etc...

## Elections à Cap Chat

Le syndicat de l'industrie du bois ouvré de Cap Chat a procédé, ces jours derniers, à l'élection de son exécutif, sous la présidence du confrère Oré DeRoy, agent d'affaires. Les nouveaux membres sont: Hervé Côté, président, Amédée d'Amours, 1er vice-président, F. Lemieux, 2e vice-président, Arthur DeRoy, secrétaire-archiviste, Roger Sergerie, secrétaire-trésorier, E. Landry, secrétaire-financier, Jean-Louis Bernatchez, sentinelle, A. Francoueyr, directeur, L. S. Ducasse, gardien.